

Appel à projets 2023 – Programme « Art Citoyen »

Composer les savoirs pour imaginer un avenir durable

Cet appel vise à soutenir des projets artistiques qui impliquent plusieurs domaines de recherche et de pratiques (scientifiques, empiriques, culturelles...) afin de construire de nouveaux imaginaires permettant à nos sociétés de s'engager dans la transition écologique que nous impose le nouveau régime climatique.

Date limite de dépôt de dossiers : 31 mars 2023

ENJEUX

Nous vivons dans une époque de mutations sans précédent, marquée par l'apparition de crises successives à l'échelle mondiale - crises sanitaires, économiques, sociales, politiques – dont la plus grave, la plus systémique est la crise écologique avec notamment le dérèglement climatique. La complexité de ces défis qu'affrontent les sociétés contemporaines requiert non seulement une production transdisciplinaire et massive de connaissances et d'innovations, mais aussi une mobilisation citoyenne pour l'orienter et lui donner sens. Seulement nous nous interrogeons ; comment se mobiliser, s'investir, se projeter ?

Car la crise écologique est aussi une crise de la sensibilité, de la représentation et de l'imagination. Malgré le flux d'informations et données que nous recevons, il devient de plus en plus difficile de comprendre leurs interconnexions. Des vagues d'images de catastrophes naturelles, de mouvements de populations, des statistiques alarmantes..., nous inondent sans pour autant pouvoir nous offrir un horizon au-delà du spectacle et de l'expérience d'un désastre généralisé.

Mais que pouvons-nous proposer à la place de la vision mécaniste d'une nature immuable, prête à fournir à l'homme des ressources illimitées, provoquant ainsi l'entropie de nos écosystèmes ? Face à la fiction moderne d'une vie individuelle, autonome, émancipée de la communauté, du corps, des innombrables êtres

vivants auxquels nous devons notre existence, quel autre modèle pouvons-nous construire ? Face à la normalisation de l'insoutenable, comment retisser nos relations avec le vivant ?

Pour la Fondation Daniel et Nina Carasso, dans le contexte actuel, l'art en tant que langage constitutif de l'humanité doit jouer pleinement son rôle de catalyseur citoyen pour nous accompagner à imaginer un avenir durable et déclencher des affects positifs nous permettant de nous situer dans la réalité de l'interdépendance et de désirer d'autres modes d'habiter notre commune et unique maison, la Terre.

Depuis toujours, le propre de l'art est de métaboliser ce qui nous entoure, ce qui nous anime et nous affecte dans d'innombrables manifestations. Il les déplie, les remodèle, les recompose, les représente à travers des formes nous ouvrant d'autres voies pour voir, entendre, sentir et penser le monde.

Les premières décennies du 21^e siècle connaissent une globalisation de l'information sans précédent tout comme une accélération inouïe des découvertes scientifiques et des innovations technologiques. La notion du réel est ainsi constamment amplifiée, revue et corrigée faisant simultanément l'objet d'une communication planétaire.

Le travail des artistes est immense pour appréhender et représenter ce nouveau réel en constante mutation, tout comme celui des scientifiques, des philosophes et finalement de tous les citoyens qui doivent s'orienter et orienter nos choix collectifs.

Face à la crise écologique, nous constatons ainsi l'émergence de projets artistiques portés de plus en plus dans un cadre de coopération. Pour s'émanciper du sentiment d'impuissance que génère la répétition des diagnostics sans espoir, pour esquisser des futurs désirables et durables, les artistes initient de nouvelles méthodes de travail et s'engagent davantage dans la synergie avec des chercheurs, des habitants d'un territoire, des intellectuels, des acteurs associatifs, des professionnels du soin, du social, de l'environnement...

Cet appel à projets vise à soutenir des projets artistiques qui impliquent plusieurs domaines de recherche et de pratiques (scientifiques, empiriques, culturelles...) afin de construire de nouveaux imaginaires permettant à nos sociétés de s'engager dans la transition écologique que nous impose le nouveau régime climatique.

Car en suscitant des émotions, les œuvres d'art activent notre capacité de réflexion tout comme notre capacité d'empathie au lieu de la peur et du ressentiment qui naissent inévitablement de la vulnérabilité.

Grâce à ce pouvoir de l'imagination narrative de l'art, remarquablement défendu par la philosophe Martha Nussbaum, naissent les « émotions démocratiques », seules capables de nous aider à trouver de nouvelles perspectives et d'inaugurer des rapports respectueux avec le vivant dont nous faisons partie.

À QUI S'ADRESSE L'APPEL À PROJETS ?

- Artistes, chercheurs, collectifs citoyens
- Institutions culturelles
- Établissements d'enseignement artistique
- Institutions de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Associations, fondations
- Collectivités territoriales

Domaines concernés :

- Arts visuels, musique, architecture, design, spectacle vivant...,
- Autres savoirs, empiriques, séculaires, artisanaux, culinaires, agricoles...,
- Sciences fondamentales et expérimentales, sciences humaines et sociales.

Dans tous les cas, les projets doivent être adossés à une structure à but non lucratif relevant des articles 200 et 238bis du Code général des Impôts.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Les projets éligibles devront obligatoirement répondre aux critères suivants :

1. Présenter la problématique environnementale soulevée par le projet ;
2. Expliquer la démarche qui préside le projet artistique vis-à-vis de la problématique abordée ;

3. Présenter l'équipe pluridisciplinaire réunie autour du/des artiste.s et préciser le rôle, les compétences et les objectifs des participants (chercheurs, professionnels, associations, collectifs, organisations...);
4. Présenter le processus de collaboration de cette équipe pluridisciplinaire et les modes de son évaluation ;
5. S'engager à la diffusion publique du projet artistique, en précisant les modalités, les publics visés ainsi que les partenaires (culturels, éducatifs, associatifs...), opérationnels et financiers ;
6. S'engager à l'écoconception de la production et de la diffusion en intégrant les aspects environnementaux (achats responsables, gestion des déchets, sobriété numérique, mobilité-transport, diminution de l'impact carbone...);
7. Soumettre un projet (ou une étape du projet) pour une durée minimum de 1 an et maximum de 3 ans.

Les candidatures qui ne répondent pas à l'ensemble des exigences et critères impératifs ne seront pas retenues.

CALENDRIER ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Ouverture de l'appel à projets le **18 janvier 2023**.
2. Date limite de dépôt du dossier de demande de financement le **31 mars 2023**.
3. Présélection des projets par une équipe d'experts début **avril 2023**. Les projets non retenus à ce stade en seront informés courant avril.
4. Instruction des projets présélectionnés. Les porteurs de projet seront informés du nom de l'expert indépendant qui viendra instruire leur dossier et qui prendra contact avec eux pour organiser un rendez-vous fin **avril** et courant **mai 2023**.

5. Sélection finale des projets par un jury le **4 juillet 2023**.
6. Validation de la sélection finale et des financements accordés par le Comité délégué de la Fondation le **6 juillet 2023**.
7. Diffusion des résultats et notification par une lettre d'engagement signée du président de la Fondation de France **fin juillet 2023**.

Un séminaire d'accueil sera organisé le 26 septembre 2023 pour l'ensemble des structures dont le projet aura été sélectionné. Par ailleurs, les lauréats de cet appel à projets participeront pendant toute la durée de leur projet à une démarche d'évaluation qui sera mise en œuvre par la Fondation Daniel et Nina Carasso.

DÉPÔT DES DOSSIERS

- **Étape 1** : Vérifiez que votre projet répond bien aux critères de l'appel à projets ;
- **Étape 2** : Lisez attentivement la [Procédure d'attribution et de suivi des financements](#) ;
- **Étape 3** : Créez ou activez votre compte sur le site de dépôt de dossier de la Fondation www.fondationcarasso.org
- **Étape 4** : Complétez votre dossier en ligne et envoyez les annexes dont le format de budget dument rempli.

Après une présélection destinée à retenir les projets qui répondent au mieux aux critères de cet appel à projets, les dossiers retenus font l'objet d'une instruction qui permet d'établir un diagnostic sur les forces et faiblesses du porteur de projet ainsi que du montage du projet. La sélection des projets qui seront soutenus est effectuée par un jury d'experts, qui s'appuient sur le dossier de demande de financement, le rapport de l'instructeur et leur expertise sur le sujet pour évaluer les projets. La décision finale est validée par le Comité exécutif de la Fondation.

Contact



Adressez un email à Contact_Programmes@fondationcarasso.org portant en objet « AAP Composer les savoirs - nom de votre structure ».